

## NOTE D'HONORAIRES

### CHIRURGIE OCULAIRE EXTRA-MURALE



Centre chirurgical de l'œil : \_\_\_\_\_  
 N° de la note d'honoraires : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_

Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données personnelles par DKV Belgium et vos droits, veuillez consulter notre Déclaration Vie Privée sur notre site web <https://www.dkv.be/fr/privacy>. La dernière version y est toujours disponible. Si vous souhaitez obtenir gratuitement une copie de notre Déclaration Vie Privée en version papier, veuillez nous en faire la demande par la poste à l'adresse Rue de Lozum 25, 1000 Bruxelles ou par e-mail à [privacy@dkv.be](mailto:privacy@dkv.be).

#### Patient

N° Medi-Card® et/ou n° de police : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Nom : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_  
 Rue : \_\_\_\_\_  
 N° : \_\_\_\_\_ Bte : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

Type d'intervention : \_\_\_\_\_  œil gauche  œil droit

Date de l'intervention : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 20\_\_

#### Honoraires - Matériel médical - Implants

Description des prestations (y compris N° de notification)	Codes de nomenclature	Honoraires <sup>(1)</sup>

**Total général** € \_\_\_\_\_

La participation forfaitaire de € \_\_\_\_\_ (par œil) à la charge de DKV est à verser <sup>(2)</sup> <sup>(3)</sup> :

au n° compte IBAN : B E \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

au nom de : \_\_\_\_\_

Communication : \_\_\_\_\_

**Le dispensateur (n° d'identification INAMI, nom et signature) :**

(1) Prix avant déduction des interventions de la mutualité et de DKV : voir respectivement l'attestation de soins donnés (à transmettre à la mutualité de l'ayant droit) + forfait 'tout-inclus' par œil (à payer par DKV)  
 (2) Intervention uniquement pour les assurés avec une couverture pour suppléments de chambre et d'honoraires en hospitalisation de jour ou un plan ambulatoire.  
 (3) Le système tiers payant de DKV ne s'applique pas aux traitements du kératocône. A ce propos, voir également au verso.

<b>CHIRURGIE OCULAIRE EXTRA-MURALE</b>		
<b>TRAITEMENTS CHIRURGICAUX</b>	<b>NOMENCLATURE INAMI</b>	<b>INTERVENTION FORFAITAIRE DKV ('TOUT-INCLUS' PAR OEIL)</b>
Opération de la cataracte	246912 - 246923	€ 890
Cataracte - implantation secondaire	246610 - 246621	€ 548
Greffe de cornée	246212 - 246223	€ 783
Intervention combinée de greffe cornéenne et opération de la cataracte	246890 - 246901	€ 1.274
Vitrectomie	246654 - 246665	€ 1.175
Réparation décollement de la rétine	246772 - 246783	€ 1.175
Injection intravitréenne	248334 - 248345	€ 132
Strabisme (primaire)	247590 - 247601	€ 627
Strabisme (réintervention)	247656 - 247660	€ 1.175
Enucléation	247052 - 247063	€ 469
Trabéculéctomie (glaucome)	246573 - 246584	€ 587
Iridectomie	246551 - 246562	€ 469
Entropion ou ectropion <sup>(1)</sup>	245851 - 245862	€ 314
Blépharoplastie médicale <sup>(1)</sup>	245733 - 245744	€ 314
Ptose <sup>(1)</sup>	245814 - 245825	€ 510
Ptérygion <sup>(1)</sup>	246094 - 246105	€ 163
Kératocône : Cross-linking (CXL) de la cornée <sup>(2)</sup>	INAMI : pas d'application	€ 1285 <sup>(2)</sup>
Kératocône : Placement anneau(x) intra-cornéen(s) <sup>(2)</sup>	INAMI: pas d'application	€ 1928 <sup>(2)</sup>

(1) Consentement écrit préalable de DKV requis.

(2) Consentement écrit préalable de DKV requis. Il faut tenir compte de la probabilité d'un taux de remboursement réduit de 50 %, en raison de l'absence d'intervention de l'assurance maladie obligatoire.

En application des conventions conclues en janvier 2010, en décembre 2012 et en mai 2014, entre l'Union Professionnelle de la Chirurgie Extramurale (union soutenue par le Syndicat Ophtalmologique 'SOOS', l'Union Professionnelle Belge des Médecins Spécialistes en Ophtalmologie et Chirurgie Oculaire 'UPBMO' et la Belgian Society of Cataract and Refractive Surgery 'BSCRS') et DKV Belgium S.A.

Dans le cadre des couvertures hospitalisation, les interventions extramurales ne donnent pas lieu à un remboursement de frais pré- et posthospitaliers, sauf chez les patients qui sont également assurés sous un plan-tarif ambulatoire.